

Assemblées générales extraordinaire et ordinaire d'ORES Assets – Avis au public

Deux Assemblées générales d'ORES Assets – une extraordinaire et une ordinaire – se tiendront le jeudi 14 décembre 2023 respectivement à 18 heures et à 18 heures 30 dans ses locaux Avenue Jean Monnet 2 à 1348 Louvain-la-Neuve.

Les Ordres du jour ainsi que l'ensemble de la documentation afférente à chacun des points portés à l'agenda de ces Assemblées générales est disponible sur le site internet de notre intercommunale : <https://www.oresassets.be/fr/assemblees-generales> et <https://www.oresassets.be/fr/scission>.

Conformément à l'article L1523-13, al. 4 et 5 du CDLD - repris à l'article 25 D de nos statuts -, les séances de ces Assemblées générales sont ouvertes à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes associées.

Afin de nous permettre de les accueillir dans les meilleures conditions possibles, il est impératif que les citoyens – tout comme les délégués - s'inscrivent, pour le 8 décembre 2023 au plus tard, à l'adresse suivante : infosecretariatores@ores.be ou par téléphone aux numéros 087/59.37.49 ou 071/54.75.65.

Les personnes qui ne se seraient pas inscrites préalablement pourraient se voir refuser l'accès à la salle de réunion pour garantir l'accès et la sécurité des personnes inscrites.

Comme lors des Assemblées générales précédentes, un moment d'échange sera prévu en séance.

Par ailleurs, tout citoyen a également la possibilité d'adresser toute question sur les ordres du jour de ces Assemblées par écrit – avant le 8 décembre 2023 – à l'adresse suivante : infosecretariatores@ores.be. Une réponse sera publiée sur notre site internet avant la tenue des Assemblées générales le 14 décembre 2023 ; de plus, les questions posées seront reprises à l'annexe du procès-verbal de notre Assemblée générale ordinaire (qui sera également publiée sur notre site).

ORES Assets se tient à votre disposition pour toute information complémentaire à l'adresse mail précisée ci-avant.

Au plaisir de vous rencontrer.

«ADRESSE_1»
«ADRESSE_2»
«CP» «LOCALITE»

Votre interlocuteur : Sandrine LESEUR
+32 (0)71 20 28 06
sandrine.leseur@ceneo.be
Nos références à rappeler : RD/SL/2614 21-31740

Charleroi, le 15 novembre 2023

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à notre **Assemblée générale ordinaire** qui se tiendra le **vendredi 15 décembre 2023 à 18h00**, en notre siège social (bâtiment SOLEO, boulevard Mayence 1/1, 6000 Charleroi, Salle « Le Cube » - 7^{ème} étage¹).

ORDRE DU JOUR

1. Première évaluation annuelle du Plan stratégique 2023 - 2025 ;
2. Prise de participation dans un partenariat avec Ether Energy Développement ;
3. Nominations statutaires.

Nous attirons votre attention sur le fait que, conformément à l'article :

- L1523-12 §1^{er} du CDLD, à défaut de délibération, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente, et ce pour chacun des points de l'ordre du jour ;
- L1523-13 §1^{er} alinéas 4 et 5 du CDLD, la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes associées.

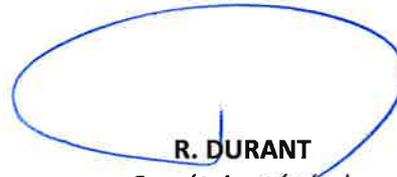
../..

¹ Le parking, situé au niveau -2 du bâtiment, sera accessible (entrée par la rue du Poirier ou par le Bd Mayence ; suivre les panneaux « Le Cube »)

En outre, l'article L1523-23 §1er al.2 du CDLD prescrit d'informer chaque membre des Conseils communaux et provinciaux associés de notre Plan stratégique. A cet effet, vous trouverez, en annexe, les courriers nominatifs destinés à chacun des membres de votre Conseil.

Nous comptons beaucoup sur votre participation et vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments tout dévoués.

POUR LE PRESIDENT,



R. DURANT
Secrétaire général

Annexe(s) : 1 modèle de délibération
 1 note explicative sur les points de l'ordre du jour
 La première évaluation annuelle du Plan stratégique 2023 – 2025 est, quant à elle, téléchargeable sur
 notre site internet : www.ceneo.be.

Pour le bon déroulement de la séance, les délégués sont priés d'arriver ½ heure avant le début de l'Assemblée générale afin de s'enregistrer et de signer la liste de présences.

Aux communes et la province

Votre interlocuteur : Dimitra Panayotou
Tél : 071/20.28.63
E-Mail : isabelle.bayonnet@igretec.com
Vos références :

Nos références à rappeler : KC/DP/IB/2583 - 31-24660

Charleroi, le 13 novembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir vous faire représenter à l'**Assemblée générale ordinaire** de notre intercommunale qui se tiendra le **mercredi 13 décembre 2023 à 18h00** en nos locaux boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi, salle **Le Cube** (7^{ème} étage).

Ordre du jour :

1. Affiliations/Administrateurs ;
2. Première évaluation du Plan Stratégique 2023-2025.

Nous attirons votre attention sur les articles du Code de la démocratie locale et de la décentralisation suivants, à savoir :

- L1523-12 §1^{er}, à défaut de délibération, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente, et ce pour chacun des points de l'ordre du jour ;
- L1523-13 §1^{er} (alinéas 4 et 5), la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes associés.

En outre, l'article L1523-23 §1^{er} du CDLD prescrit d'informer chaque membre des Conseils communaux et provinciaux associés de notre plan stratégique. A cet effet, vous trouverez, en annexe, les courriers nominatifs destinés à chacun des membres de votre Conseil.

.../...

Nous vous rappelons que vous avez accès, via l'Extranet Communal, à diverses informations selon le ou les secteurs auxquels vous appartenez.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments tout dévoués.

Pour le Président,

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long upward stroke at the end.

Renaud Moens
Directeur Général

Annexes: 1 modèle de délibération, 1 commentaire des points de l'ordre du jour et la première évaluation du Plan Stratégique 2023-2025.

→ Les délégués sont priés de se présenter ½ heure avant l'Assemblée générale afin de signer la liste de présences.



iMio scrl

Rue Léon Morel, 1
5032 Isnes

contact@imio.be

Tel : 081/58.61.00

Fax : 081/58.61.29

Administration communale de Fontaine-l'Évêque

A l'attention des Bourgmestre et Echevins

CHÂTEAU BIVORT

6140 FONTAINE-L'EVÊQUE

Isnes, le 11/10/2023.

Concerne : Assemblées générales ordinaire de l'intercommunale IMIO – convocation des associés.

Votre personne de contact : Frédéric Rasic, Directeur Général – s.fresnault@imio.be

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous informer de notre prochaine Assemblée générale ordinaire qui se tiendra dans les locaux du Business Village Ecolys by Actibel - Avenue d'Ecolys 2 à 5020 Suarlée (Namur) le mardi **12 décembre 2023 à 18h00**.

Ordre du jour de l'AG ordinaire :

Accueil : Présentation des nouveaux produits et services (estimation 30')

1. Présentation du plan stratégique 2024-2026.
2. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2024.

Nous vous saurions gré de veiller à ce qu'une réunion de votre Conseil communal se tienne avant cette date afin de lui permettre de délibérer sur l'ordre du jour de notre Assemblée Générale.

Une seconde assemblée générale ordinaire est dès à présent convoquée pour le **mardi 19 décembre 2023** à 18 heures, dans les locaux d'iMio - Parc Scientifique Créalys - Rue Léon Morel, 1 - 5032 les Isnes (Gembloux). Celle-ci délibérera valablement sur les objets figurant à l'ordre du jour, quelle que soit la représentation en application de l'article 28 des statuts. Cette convocation sera rétractée si le quorum de présence est atteint lors de la première assemblée générale.

Nous vous invitons à télécharger les annexes ainsi que le modèle de délibération à l'adresse suivante :



ATTENTION ! Cette convocation n'est pas envoyée à vos représentants. Nous vous prions dès lors de les informer.



Afin de garantir la publicité garantie par l'article L1523-13 du CDLD, l'Assemblée générale du second semestre sera ouverte au public.

Dans le cas où vos 5 représentants n'ont pas été désignés, merci de nous faire parvenir le document de délégation à télécharger également.

Nous restons à votre disposition pour toute information relative aux modalités pratiques de l'organisation de l'assemblée générale.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.

A handwritten signature in green ink, appearing to be "M. Barvais", written in a cursive style.

Marc Barvais
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Dubois", written in a cursive style.

Philippe Dubois
Vice-Président



Charleroi, le 20 octobre 2023

Ville de Fontaine-L'Evêque
Conseil communal
Château Bivort
rue du Château, 1

6140 FONTAINE-L'EVÊQUE

ENVOI RECOMMANDE + AR

N/Réf. : LC/ML/SL - 63356

Agents traitants : Maryse LESOYE – Tél. : 071/60.11.92 – Email : maryse.lesoye@tibi.be
Séverine LAMBERT – Tél. : 071/44.06.87 – Email : severine.lambert@tibi.be

Annexes : 11 + courriers nominatifs

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet : Assemblée générale du 20 décembre 2023

Conformément aux statuts de notre Intercommunale, le Conseil d'administration du 18 octobre 2023 a décidé de convoquer une Assemblée générale le **mercredi 20 décembre 2023 à 17 heures 30**, rue du Déversoir 1 à 6010 Charleroi (Couillet).

La séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes ou CPAS associés, conformément à l'article L1523-13 §1^{er} (alinéas 4 et 5) du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du bureau et des scrutateurs
- 2) Remplacement de Monsieur Gaëtan Bangisa par Madame Line Manouvrier en qualité d'Administratrice - Approbation
- 3) Remplacement de Monsieur Mathieu Moulin par Monsieur Loïc Sartieaux, en qualité d'Administrateur - Approbation
- 4) Remplacement de Monsieur Pierre-Olivier Van Isacker par Monsieur Nicolas Kindermans, en qualité d'Administrateur - Approbation
- 5) Première évaluation du Plan Stratégique 2023-2024-2025 – Budget 2024 des secteurs 1, 2, 3 et 4 - Approbation
- 6) Conventions de dessaisissement et In House – tarification 2024 de la gestion des déchets - Approbation
- 7) Désignation des réviseurs pour une mission de consolidation des comptes de Tibi en respect du nouveau CSA - Approbation



Tibi
Entreprise publique de gestion intégrée des déchets
Rue du Déversoir 1 - BE 6010 Charleroi (Couillet)
Tél. : +32 (0)71 44 00 40 - Fax : +32 (0)71 36 04 84
TVA : BE 201 543 234
www.tibi.be - info@tibi.be - 0800 94 234

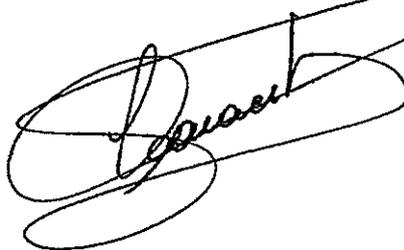
Nous vous prions de bien vouloir délibérer séparément sur les points 2, 3, 4, 5, 6 et 7 repris ci-dessus et nous envoyer les décisions pour le mercredi 20 décembre 2023 à 12H00 au plus tard. A toutes fins utiles, vous trouverez, en pièce jointe, un modèle de délibération.

Nous vous remercions de bien vouloir vous assurer de la présence d'au moins un de vos délégués afin que, conformément à l'article L1523-12 § 1^{er} du CDLD, les voix de votre Conseil à ladite Assemblée puissent être prises en compte.

Pour votre parfaite information, l'ordre du jour de l'Assemblée générale ainsi que ses annexes sont accessibles via le lien suivant :

ATTENTION ! Cette convocation n'est envoyée ni aux membres de vos Conseils ni à vos représentants. Nous vous prions dès lors de les informer à l'aide des courriers nominatifs ci-joints.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.



Léon CASAERT,
Président

Annexes :

- Modèle de délibération
- Note explicative sur les points de l'ordre du jour
- Première évaluation du Plan Stratégique 2023-2024-2025 – Budget 2024 des secteurs 1, 2, 3 et 4
- Tarifs 2024
- Proposition de mission pour le mandat de commissaire aux comptes consolidés 2023-2024 de Joiris-Rousseaux
- Courriers nominatifs destinés aux membres du Conseil

Les délégués sont priés de se présenter ¼ d'heure avant l'Assemblée générale afin de signer la liste des présences.